

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2023

---

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION  
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

## AMENDEMENT

N ° CE20

présenté par  
M. Cinieri et M. Cordier

-----

### ARTICLE 29

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.